

REGLEMENT INTERIEUR 2021 BOURSE AUX JOUETS ET MATERIEL DE PUERICULTURE

Les articles pouvant être déposés à la vente sont :

- les jeux de plein air, vélos, trottinettes...
- les jeux et jouets premier âge
- les jeux de société (complet avec règle du jeu), déguisements le linge de lit, gigoteuses ...
- les poussettes, sièges auto, chaises hautes, transats, lits, mobilier enfants, parcs, sacs à langer ... et tout matériel destiné au confort de bébé.

Tous les articles déposés devront être en parfait état de fonctionnement et ne présenter aucun défaut. Les articles devront être propres.

Les lots (voitures, poupées Barbie ...) devront être solidement attachés ou mis sous sachet plastique

Les puzzles de **plus de 15 pièces devront être construits** sur un carton, entourés d'un film plastique étirable, pour qu'ils ne bougent pas.
Sinon ils seront refusés !!!

Les **peluches** ne seront pas acceptées

L'association se réserve le droit de refuser tout article qui ne répondrait pas à ces critères.

Le nombre de liste est limité à 3 par famille. Chaque liste comporte au maximum 15 articles. Votre participation aux frais de fonctionnement sera de 3 euros par liste

Conditions de dépôt :

Les articles seront réceptionnés le vendredi 19 novembre 2020 entre 16h30 et 20h30 par les bénévoles de l'association à la salle Jean de Pontoise à Saint Aubin de Luigné.

Les fiches de dépôts (fournies par l'association) devront être dûment remplies **en double exemplaire** sur papier blanc

Les étiquettes devront être complétées et découpées (imprimées sur **un papier cartonné blanc**)

Vos articles devront être classés dans **l'ordre de la liste**

Tous les documents sont téléchargeables sur notre site internet.

Un code de déposant vous sera affecté par l'association le jour du dépôt, après contrôle par l'un des bénévoles.

Le non-respect de ces conditions entraînera le refus de la liste ou des listes dans leur intégralité. Ce règlement à, en effet, pour objet de faciliter les démarches pour tous les déposants. Merci de votre compréhension.

Conditions de reprise des invendus :

Les articles pourront être repris le samedi 20 novembre 2021 à partir de 17H30 et jusqu'à 18H00 à la salle Jean de Pontoise.

Tout article non récupéré au terme de la journée deviendra la propriété de l'association ainsi que les produits de la vente.

L'association se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation ou de sinistre. Les articles ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Conditions de vente :

La vente aura lieu le **samedi 20 novembre 2021 de 9h30 à 13h00** à la salle Jean de Pontoise à Saint Aubin de Luigné.

L'association prélèvera **10% du montant de vos achats avec un minimum d'1 € et un maximum de 10 € par passage en caisse.**

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE